



Lettre d'intention

entre

La République et Canton de Genève

Soit pour elle le Conseil d'Etat, représenté par M. Nicolas Walder, Conseiller d'Etat chargé du département du territoire, Président du Groupement local de coopération transfrontalière Grand Genève et par M. Pierre Maudet, Conseiller d'Etat chargé du département de la santé et des mobilités

Le Canton de Vaud

Représenté par Mme Nuria Gorrite, Conseillère d'Etat chargée du Département des institutions, de la culture, des infrastructures et des ressources humaines

Le Pôle métropolitain du Genevois français

Représenté par M. Christian Dupessey, Président

Pays de Gex agglo

Représenté par M. Patrice Dunand, Président

Thonon Agglomération

Représenté par M. Christophe Arminjon, Président

Région de Nyon

Représentée par M. Pierre-Alain Schmidt, Vice-président

ci-après les partenaires,

portant sur

Le financement et le développement des lignes de bus transfrontalières sur la période 2027 – 2030 pour réduire le flux de trafic motorisé à la frontière franco-suisse

1. Préambule

La région transfrontalière franco-valdo-genevoise connaît un rythme de croissance économique et démographique parmi les plus élevés d'Europe. Cet essor s'accompagne d'un accroissement des flux frontaliers, qui mettent en exergue l'interdépendance croissante de nos territoires et le besoin d'accélérer le développement d'alternatives efficaces aux modes individuels motorisés pour les déplacements franco-suisses.

Les partenaires reconnaissent l'importance de développer une politique régionale cohérente et ambitieuse, en promouvant de nouvelles formes de coopération pour répondre aux enjeux stratégiques auxquels leur bassin de vie transfrontalier est confronté.

Les partenaires sont conscients de la forte demande latente pour des offres de transports publics performantes et souhaitent s'appuyer sur le succès rencontré par les lignes de bus transfrontalières existantes afin d'en développer le plein potentiel et leur efficacité permettant de créer un véritable « effet réseau » à l'échelle franco-suisse.

Dans ce contexte, sous l'égide du Groupement local de coopération transfrontalière Grand Genève, les partenaires établissent la présente Lettre d'intention par laquelle ils affirment leur volonté de développer conjointement l'offre de transports publics et de renforcer la solidarité interterritoriale dans le financement des lignes de bus transfrontalières.

2. Lignes de bus concernées par la présente Lettre d'intention

Pour obtenir l'effet réseau franco-suisse escompté, la présente Lettre d'intention porte plus spécifiquement sur le financement et le développement de 12 lignes de bus transfrontalières, et de 9 lignes de bus de rabattement situées côté français, listées ci-dessous.

Lignes de bus transfrontalières faisant partie de la présente Lettre d'intention, administrées par le GLCT des transports publics transfrontaliers :

- **60/61** - Gex – Ferney-Voltaire – Genève
- **62** - Gex – Cessy – Gentod (ligne à créer)
- **64** - Ferney-Voltaire – Meyrin
- **66** - Saint-Genis-Pouilly – Ferney-Voltaire – Genève Aéroport
- **67** - Crozet – Meyrin
- **68** - Thoiry – Saint-Genis-Pouilly – Genève Blandonnet
- **69** - Challex – La Plaine
- **80** - Saint-Julien-en-Genevois – Plan-les-Ouates – Genève Bel-Air
- **271** - Thonon-les-Bains – Douvaine – Genève Rive
- **814** - Divonne-les-Bains – Coppet
- **818** - Gex – Divonne-les-Bains – Nyon

Lignes de bus de rabattement faisant partie de la présente Lettre d'intention administrées par les autorités françaises concernées :

- **65** - Collonges – Saint-Genis-Pouilly – Ferney-Voltaire (ligne à créer) en rabattement sur les futures interfaces multimodales de Porte de France et du Bisou
- Gex – Saint-Genis-Pouilly (ligne à créer) en rabattement sur la future interface multimodale de Porte de France
- **M** - Beaumont – Collonges-sous-Salève en rabattement sur la ligne 80 et le futur tramway à la gare de Saint-Julien-en-Genevois
- **N** - Vulpens – Saint-Julien-en-Genevois en rabattement sur la ligne 80 et le futur tramway à la gare de Saint-Julien-en-Genevois
- **5** - Hôpital Findrol – Cranves-Sales – Annemasse en rabattement sur le Léman Express
- **H** - Thonon-les-Bains – Douvaine – Machilly – Cranves-Sales en rabattement sur la ligne 271 et le Léman Express
- **J** - tronçon Sciez – Yvoire – Douvaine en rabattement sur la ligne 271
- **P** - tronçon Douvaine – Bons-en-Chablais en rabattement sur le Léman Express
- **Y** - tronçon Sciez – Perrignier (ligne à créer) en rabattement sur le Léman Express

3. Financement des lignes transfrontalières du GLCT des transports publics

La clé de financement franco-suisse du déficit des lignes de bus administrées par le GLCT des transports publics transfrontaliers est actuellement basée sur des indicateurs relatifs à la production de l'offre, soit pour 2/3 les heures de conduite et 1/3 les kilomètres parcourus. De ce fait, au global de l'ensemble des lignes, les autorités françaises concernées financent 55.4% du déficit, respectivement 44.6% pour les autorités suisses (selon les comptes 2024).

Si l'on tient compte de l'usage de ces lignes, à savoir la territorialité des déplacements effectués par les usagers, la clé actuelle équivaut à un financement suisse d'environ 38 % des déplacements transfrontaliers en moyenne (chiffre qui diffère ligne par ligne selon la structure de fréquentation de chacune d'elles). Autrement dit, ce sont les autorités françaises concernées qui financent en moyenne env. 62% du déficit des déplacements transfrontaliers effectués dans ces lignes de bus (selon les données de fréquentation 2024).

Dans un but de rééquilibrage des charges en matière de transport public pesant sur les autorités concernées au sein du bassin de vie du Grand Genève et considérant :

- que les lignes de bus transfrontalières soutiennent les déplacements de la main d'œuvre des travailleurs frontaliers nécessaire à l'économie genevoise et vaudoise,
- que leur développement est un moyen efficace pour réduire le trafic motorisé à la frontière franco-suisse,

les partenaires soutiennent l'évolution vers une clé de financement basée sur l'usage dont les principes sont les suivants :

- la part de déficit liée aux déplacements dont l'origine et la destination sont sur sol suisse est financée par les autorités suisses concernées ;
- la part de déficit liée aux déplacements dont l'origine et la destination sont sur sol français est financée par les autorités françaises concernées ;
- la part de déficit liée aux déplacements dont l'origine et la destination sont respectivement situées de part et d'autre de la frontière est financée par les autorités suisse et française concernées selon une répartition définie ci-après par la présente Lettre d'intention.

Cette modification de la clé de répartition a pour conséquence de dégager une marge de manœuvre financière pour les autorités françaises concernées, montants qu'elles s'engagent à réinjecter dans le développement de l'offre des lignes transfrontalières et des lignes de rabattement afin de créer un effet réseau et réduire le trafic motorisé à la frontière franco-suisse.

4. Engagements de chaque signataire

Compte tenu de ce qui précède, les signataires conviennent des engagements suivants.

Engagements de la République et canton de Genève

Sur la base de la présente Lettre d'intention, la République et canton de Genève s'engage à :

- Soutenir au sein des instances du GLCT des transports publics transfrontaliers l'évolution de la clé de financement du déficit des lignes de bus d'une logique d'offre vers une logique d'usage selon les principes définis au titre 3 de la présente Lettre ;
- Assumer le financement de l'équivalent de la part de déficit liée aux déplacements sur sol suisse ainsi que 60% de celle des déplacements transfrontaliers pour les lignes de bus transfrontalières la concernant listées au titre 2 de la présente Lettre, et inscrire en conséquence les moyens financiers nécessaires aux budgets 2027 et suivants ;
- Contribuer au développement de l'offre des lignes de bus transfrontalières la concernant sur la période 2027-2030 en inscrivant les moyens financiers nécessaires aux budgets 2027 et suivants permettant d'assurer la part du financement genevois pour la mise en œuvre des intentions listées au titre 5 de la présente Lettre, sous réserve d'un potentiel de demande avéré sur lesdites lignes ;
- Contribuer au suivi régulier de l'état de mise en œuvre de la présente Lettre d'intention, en partageant avec les partenaires les informations techniques et financières utiles.

La République et canton de Genève ne sera valablement engagée dans son financement qu'après l'approbation de son budget par le Grand Conseil. Cette validation s'effectuera de manière annuelle.

Engagements du Canton de Vaud

Sur la base de la présente Lettre d'intention, le Canton de Vaud s'engage à :

- Soutenir au sein des instances du GLCT des transports publics transfrontaliers l'évolution de la clé de financement du déficit des lignes de bus d'une logique d'offre vers une logique d'usage selon les principes définis au titre 3 de la présente Lettre ;
- Assumer le financement de l'équivalent de la part de déficit liée aux déplacements sur sol suisse ainsi que 50% de celle des déplacements transfrontaliers pour les lignes de bus transfrontalières la concernant listées au titre 2 de la présente Lettre, et inscrire en conséquence les moyens financiers nécessaires aux budgets 2027 et suivants ;
- Contribuer au développement de l'offre des lignes de bus transfrontalières le concernant sur la période 2027-2030 en inscrivant les moyens financiers nécessaires aux budgets 2027 et suivants permettant d'assurer la part du financement vadois pour la mise en œuvre des intentions listées au titre 5 de la présente Lettre, sous réserve d'un potentiel de demande avéré sur lesdites lignes ;
- Contribuer au suivi régulier de l'état de mise en œuvre de la présente Lettre d'intention, en partageant avec les partenaires les informations techniques et financières utiles.

Le Canton de Vaud ne sera valablement engagé dans son financement qu'après l'approbation de son budget par le Grand Conseil. Cette validation s'effectuera de manière annuelle.

Engagements de Région de Nyon

Sur la base de la présente Lettre d'intention, Région de Nyon s'engage à :

- Contribuer au financement de la part de déficit liée aux déplacements transfrontaliers pour les lignes de bus transfrontalières franco-vadoises la concernant listées au titre 2 de la présente Lettre à hauteur de 10% et inscrire en conséquence les moyens financiers nécessaires aux budgets 2027 et suivants, sous réserve de la mise en œuvre des intentions listées au titre 5 de la présente Lettre sur ces lignes et d'un potentiel de demande avéré sur lesdites lignes ;
- Contribuer au suivi régulier de l'état de mise en œuvre de la présente Lettre d'intention, en partageant avec les partenaires les informations techniques et financières utiles.

Région de Nyon ne sera valablement engagée dans son financement qu'après l'approbation de son budget par le Conseil intercommunal. Cette validation s'effectuera de manière annuelle.

Engagements du Pôle métropolitain du Genevois français

Sur la base de la présente Lettre d'intention, le Pôle métropolitain du Genevois français s'engage à :

- Soutenir au sein des instances du GLCT des transports publics transfrontaliers l'évolution de la clé de financement du déficit des lignes de bus d'une logique d'offre vers une logique d'usage selon les principes définis au titre 3 de la présente Lettre ;
- Assumer le financement de l'équivalent de la part de déficit liée aux déplacements sur sol français ainsi que 40% de celle des déplacements transfrontaliers pour les lignes de bus transfrontalières la concernant listées au titre 2 de la présente Lettre, et inscrire en conséquence les moyens financiers nécessaires aux budgets 2027 et suivants ;
- Contribuer au développement de l'offre des lignes de bus transfrontalières et de rabattement le concernant sur la période 2027-2030 en inscrivant les moyens financiers nécessaires aux budgets 2027 et suivants permettant d'assurer la part du financement français pour la mise en œuvre des intentions listées au titre 5 de la présente Lettre, sous réserve d'un potentiel de demande avéré sur lesdites lignes, sachant qu'un ordre de priorité est indiqué afin de permettre un ajustement du développement en fonction de la marge introduite par la nouvelle répartition de financement et des efforts entrepris par la collectivité ;
- Contribuer au suivi régulier de l'état de mise en œuvre de la présente Lettre d'intention, en partageant avec les partenaires les informations techniques et financières utiles.

Le Pôle métropolitain du Genevois français ne sera valablement engagé dans son financement qu'après l'approbation de son budget par le Conseil syndical. Cette validation s'effectuera de manière annuelle.

Engagements de Pays de Gex agglo

Sur la base de la présente Lettre d'intention, Pays de Gex agglo s'engage à :

- Soutenir au sein des instances du GLCT des transports publics transfrontaliers l'évolution de la clé de financement du déficit des lignes de bus d'une logique d'offre vers une logique d'usage selon les principes définis au titre 3 de la présente Lettre ;
- Assumer le financement de l'équivalent de la part de déficit liée aux déplacements sur sol français ainsi que 40% de celle des déplacements transfrontaliers pour les lignes de bus transfrontalières franco-genevoises et franco-vaudoises le concernant listées au titre 2 de la présente Lettre, et inscrire en conséquence les moyens financiers nécessaires aux budgets 2027 et suivants ;
- Contribuer au développement de l'offre des lignes de bus transfrontalières et de rabattement le concernant sur la période 2027-2030 en inscrivant les moyens financiers nécessaires aux budgets 2027 et suivants permettant d'assurer la part du financement français pour la mise en œuvre des intentions listées au titre 5 de la présente Lettre, sous réserve d'un potentiel de demande avéré sur lesdites lignes, sachant qu'un ordre de priorité est indiqué afin de permettre un ajustement du développement en fonction de la marge introduite par la nouvelle répartition de financement et des efforts entrepris par la collectivité ;
- Contribuer au suivi régulier de l'état de mise en œuvre de la présente Lettre d'intention, en partageant avec les partenaires les informations techniques et financières utiles.

Pays de Gex agglo ne sera valablement engagé dans son financement qu'après l'approbation de son budget par le Conseil communautaire. Cette validation s'effectuera de manière annuelle.

Engagements de Thonon Agglomération

Sur la base de la présente Lettre d'intention, Thonon Agglomération s'engage à :

- Soutenir au sein des instances du GLCT des transports publics transfrontaliers l'évolution de la clé de financement du déficit des lignes de bus d'une logique d'offre vers une logique d'usage selon les principes définis au titre 3 de la présente Lettre ;
- Assumer le financement de l'équivalent de la part de déficit liée aux déplacements sur sol français ainsi que 40% de celle des déplacements transfrontaliers pour les lignes de bus transfrontalières le concernant listées au titre 2 de la présente Lettre, et inscrire en conséquence les moyens financiers nécessaires aux budgets 2027 et suivants ;
- Contribuer au développement de l'offre des lignes de bus transfrontalières et de rabattement le concernant sur la période 2027-2030 en inscrivant les moyens financiers nécessaires aux budgets 2027 et suivants permettant d'assurer la part du financement français pour la mise en œuvre des intentions listées au titre 5 de la présente Lettre, sous réserve d'un potentiel de demande avéré sur lesdites lignes, sachant qu'un ordre de priorité est indiqué afin de permettre un ajustement du développement en fonction de la marge introduite par la nouvelle répartition de financement et des efforts entrepris par la collectivité ;
- Contribuer au suivi régulier de l'état de mise en œuvre de la présente Lettre d'intention, en partageant avec les partenaires les informations techniques et financières utiles.

Thonon Agglomération ne sera valablement engagé dans son financement qu'après l'approbation de son budget par le Conseil communautaire. Cette validation s'effectuera de manière annuelle.

5. Intentions de développement des lignes de bus transfrontalières et en rabattement pour la période 2027 - 2030

Lignes de bus transfrontalières

Les prestations de ces lignes sont commandées sous l'égide du GLCT des transports publics transfrontaliers et leur déficit d'exploitation est cofinancé entre autorités organisatrices suisse et française respectivement concernées par chacune des lignes.

Lignes transfrontalières (radiales)	Fréquence heures de pointe / heures creuses			Autorité organisatrice	
	Actuelle	Projetée	Échéance de déploiement	Suisse	Française
60/61 Gex – Ferney-Voltaire – Genève	6' / 12' // 12' / 24'	8' / 15' // 12' / 24'	12.2028	République et canton de Genève	Pays de Gex agglo
Nouvelle 62 Gex – Cessy – Genthod	-	30' / 60'	06.2027		
64 Ferney-Voltaire – Meyrin	30' / 60'	24' / 48'	12.2028		
66 Saint-Genis-Pouilly – Ferney-Voltaire – Genève Aéroport	30' / 60'	20' / 30'	12.2025		
67 Crozet – Meyrin	35' / 60'	12' / 24'	12.2029		
68 Thoiry – St-Genis-Pouilly – Genève Blandonnet	9' / 18' // 18' / 36'	12' / 24'	12.2029		Genevois français Mobilité
69 Challex – La Plaine	30' / 0'	30' / 0'	-		
80 Saint-Julien-en-Genevois – Planles-Ouates – Genève Bel-Air	6' / 12'	- *	*		
271 Thonon-les-Bains – Douvaine – Genève Rive	15' (30') / 60'	15' / 30'	12.2028		Thonon Agglo
814 Divonne-les-Bains – Coppet	30' / 60'	15' / 30'	12.2027	Canton de Vaud	Pays de Gex agglo
818 Gex – Divonne-les-Bains – Nyon	30' / 60' // 60' / 0'	30' / 60'	12.2027		

* la ligne 80 sera supprimée lors de la mise en service du tramway jusqu'à Saint-Julien-en-Genevois dont la date dépendra de l'issue d'une procédure judiciaire en cours au moment de la signature de la présente Lettre.

Lignes de bus de rabattement côté français

Les lignes de bus de rabattement concernées par la présente Lettre d'intention sont listées ci-dessous. Les prestations de ces lignes sont commandées par l'autorité organisatrice française concernée et leur déficit d'exploitation est entièrement financé par celle-ci.

Lignes en rabattement (tangentialles)	Fréquence heures de pointe / heures creuses			Part d'usagers trans-frontaliers estimée	Autorité organisatrice
	Actuelle	Projetée	Échéance de déploiement		
Nouvelle 65 Collonges – Saint-Genis-Pouilly – Ferney-Voltaire	-	30' / 60'	12.2027	Env. 30 % (estimation)	Pays de Gex agglo
Nouvelle Gex – Saint-Genis-Pouilly	-	30' / 0'	12.2027	Env. 40 % (estimation)	
M Beaumont – Collonges-sous-Salève	20' / 40'	20' / 40' (doublement avec lignes 4 et 272)	12.2029	Env. 35%	Genevois français Mobilité
N Vulpens – Saint-Julien-en-Genevois	20' / 40'	15' / 30'	12.2029	Env. 25%	
5 Hôpital Findrol – Cravans-Sales – Annemasse	20' journalière	20' journée (temps de parcours amélioré)	12.2026	Env. 35%	
H Thonon-les-Bains – Douvaine – Machilly – Cravans-Sales	60'	30'	12.2027	Env. 25%	
J tronçon Sciez – Yvoire – Douvaine	60'	30'	12.2026	Env. 25%	Thonon Agglo
P tronçon Douvaine – Bons-en-Chablais	30' / 60'	30'	12.2028	Env. 50%	
Nouvelle Y tronçon Sciez – Perrignier	-	20' / 40'	12.2026	Env. 50% (estimation)	

6. Suivi et évaluation de la mise en œuvre

La mise en œuvre de la présente Lettre d'intention sera régulièrement suivie et évaluée, au moins une fois par an, par le Groupe de travail thématique (GTT) Mobilité du GLCT du Grand Genève en concertation avec les partenaires. Il s'agit en particulier de s'assurer du respect des engagements et des échéances pris par les partenaires dans le cadre de la présente Lettre d'intention, cas échéant de mettre en place les mesures correctives nécessaires.

L'évaluation régulière se basera sur des indicateurs tels que les données de fréquentation des lignes permettant de suivre l'évolution de l'usage, et les données financières permettant de suivre l'évolution du déficit.

7. Confidentialité et communication

Les partenaires s'engagent à communiquer conjointement les termes de la présente Lettre d'intention. Toute communication ultérieure sur l'état d'avancement des démarches exposées et leur concrétisation fait l'objet d'un accord préalable de l'ensemble des partenaires.

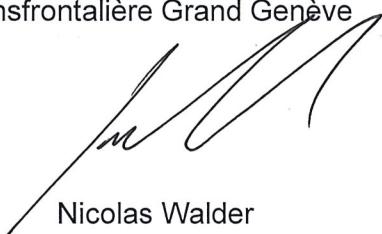
8. Entrée en vigueur

L'engagement des parties entre en vigueur dès la signature de la présente Lettre d'intention.

À Genève, le 27 novembre 2025

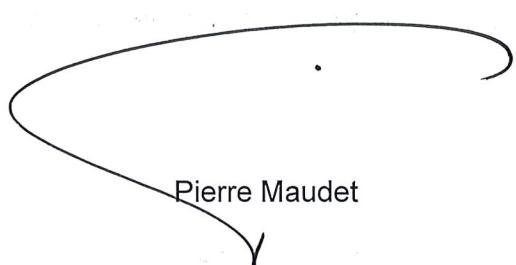
(Signé en 7 exemplaires)

Le Conseiller d'Etat chargé du
département du territoire
Président du Groupement local de coopération
transfrontalière Grand Genève



Nicolas Walder

Le Conseiller d'Etat chargé du
département de la santé et des mobilités



Pierre Maudet

La Conseillère d'Etat du Département des
institutions, de la culture, des infrastructures et
des ressources humaines du canton de Vaud



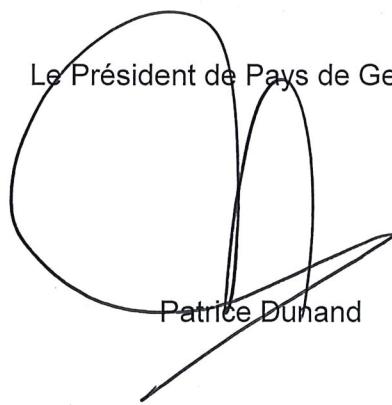
Nuria Gorrite

Le Vice-président de Région de Nyon



Pierre-Alain Schmidt

Le Président de Pays de Gex aggo



Patrice Duhand

Le Président de Thonon Agglomération



Christophe Arminjon

Le Président du Pôle métropolitain du Genevois
français



Christian Dupessey